



Interdit de communication sur un forum !

Par remac1

bonjour ,je ne suis probablement pas dans la bonne ""case""mais j'en n'ai pas trouvé d'autre .
en près de 20 ans de net cela est la première fois que cela m'arrive je suis privé de communication sur un site ou banni
,sans motif réel : un ou plusieurs internautes ont estimé que j'étais agressif , en faite ni exemple , ni nom , ni lien , ni
durée !
je précise que je n'ai jamais été vulgaire ou autre ...
seul observation un mois avant j'avais fait observé avec amabilité au près d'un modo que l'avatar d'une personne me
posais problème car lier a un passé de ..waffen ss le message que j'ai eu par mail m'a surpris !!! par la forme !! j'en est
alerté licra puis un ou deux mois après je suis banni ..
que puis je faire dans le cadre ou je suis dans mon droit de plus je n'ai jamais joué les justiciers mais là cela ne passe
pas pour les motifs évoqués !
comment effectuer ma levé de bannissement .ou à défaut que puis je faire . a mes yeux c'est une forme de
discrimination.
en conclusion j'ai demandé des explications sans réponse !

Par janus2

Bonjour,
Sauf cas très particuliers, un forum internet est un lieu privé. L'administrateur a donc toute latitude pour y recevoir
seulement ceux qu'il veut, comme vous le faites chez vous, dans votre maison.

Par remac1

merci pour la réponse , c'est malheureusement aussi ce que j'ai pensé .
je vais voir l'évolution suite à certaine démarche si vous le souhaitez je vous tiendrais au courant .